

Note complémentaire sur la controverse
opposant les habitants de NANGHIRE à ceux de
WALURIGHI et FANDUI.

Les fondements coutumiers d'une querelle foncière sur l'Ile d'Aoba.

La présente note a pour objet de compléter le rapport rédigé par

M. DIORRE, sur l'usage des terres appartenant aux habitants de NANGHIRE à ceux de

part dans la zone adventiste. A l'opposé NANGHIRE prétend que la terre doit revenir aux descendants les plus proches de ses propriétaires traditionnels, c'est-à-dire TARITABUE et TARIKASU dont les descendants résident aujourd'hui en majorité dans la zone d'option catholique.

Les uns et les autres énoncent un certain nombre d'arguments que nous allons tenter d'examiner.

1) Arguments présentés par WALURIGHI.

Les Adventistes de WALURIGHI reconnaissent bien qu'au départ le terrain contesté relevait de deux chefs traditionnels de LOVUIVASA : TARITABUE et TARIKASU. Toutefois un changement d'autorité serait intervenu plus tard au profit de TARIMULEMULE.

Ce dernier, originaire du village de BWATANG-MWELE, situé dans la montagne un peu au-dessus de WALURIGHI, était le fils du frère de la femme de TARITABUE, par conséquent le neveu maternel de celui-ci. Il vint à l'âge d'homme se réfugier auprès de son oncle maternel à qui il demanda l'hospitalité et des terres pour cultiver.

TARITABUE accueillit son neveu, lui donna des terres à cultiver, et plus tard l'aida à s'élever dans la hiérarchie des grades alors en vigueur dans l'Est AOBA et que l'on appelle le "hungwe" (1).

Très vite TARIMULEMULE brilla dans cette compétition et en devint un très grand chef dont la renommée s'étendit à l'île d'AOBA toute entière. Il atteint et passa le grade de "Boetari" qui est le titre le plus élevé dans la hiérarchie de l'Est AOBA. Il fut honoré à sa mort par un vaste tombeau fait de pierres dressées que ses sujets élevèrent sur les terres qu'il avait

reçues, et qui se situe précisément à l'intérieur du territoire discuté.

Aujourd'hui les descendants actuels de TARIMULEMULE habitant WALURIGHI réclament pour eux les terres de leur ancêtre, grand chef de LOVUIVASA. Ces terres auraient été vendues illégalement et sans leur accord à la S.F.N.H. par des gens de NANGHIRE qui n'y avaient aucun droit.

M. BLONDET donne en annexe de son rapport une grille généalogique fournie par WALURIGHI, qui ne semble d'ailleurs pas contestée par NANGHIRE. Les bénéficiaires de cette grille sont essentiellement : NEMWEL, NATANAEL,

2) Arguments présentés par NANGHIRE.

Les habitants de NANGHIRE font en revanche descendre leurs droits.

~~Spécialement le MARIAGE de J. BARTYACHU et de J. BARTYACHU~~

Selon eux, TARIMULEMULE aurait été chassé de son village de BWATANG-MNELE à la suite d'un scandale lié à une histoire d'adultère. Proscrit, il fut recueilli par son oncle maternel à LOVUIVASA qui lui permit de cultiver sur ses propres terres.

TARIMULEMULE qui devint effectivement par la suite un très haut

Les habitants de WALURIGHI, dont la volonté de récupérer ce terrain représente depuis longtemps une préoccupation constante, ont occupé d'autorité la partie Est de ce terrain en y plantant des cocoteraies. Ce n'est que lorsqu'ils ont franchi le creek WAI MANERO qu'ils se sont heurtés aux gens de NANGHIRE, lesquels conduits par le père MASSARD arrachèrent à cette époque les cocotiers plantés par les Adventistes.

Depuis le conflit n'a cessé de s'envenimer entre les deux zones : WALURIGHI trouvant de jour en jour de nouvelles raisons pour occuper la partie Ouest du terrain S.F.N.H., NANGHIRE se refusant à toute nouvelle extension de leurs voisins de l'Est sur une terre qu'ils considèrent comme leur. Pour les catholiques, c'est l'occupation de fait de la partie orientale du terrain discuté qui rend impossible toute nouvelle discussion avec les villages S.D.A. pour un nouveau et éventuel partage de la partie Ouest.

Le conflit est d'autant plus complexe qu'il est ancien ; il traîne en fait depuis plus d'un demi-siècle et empoisonne les relations des deux groupes concernés. Chacun des deux partis a eu le temps de fourbir ses arguments et de les radicaliser. En outre, l'astuce des belligérants et leur intransigeance semblent le rendre en première instance insoluble.

Toutefois les arguments invoqués par les uns et par les autres appellent d'après ce que nous pouvons savoir des coutumes de cette région et des conceptions foncières traditionnelles, un certain nombre de remarques.

o

o o

Remarques sur les arguments présentés.

Les deux groupes opposés prennent soin d'établir leur argumentation principale sur des arbres généalogiques qu'il est à peu près impossible de vérifier, et que les deux parties se contestent d'ailleurs avec la même apparente bonne foi. Ainsi si NANGHIRE discute la descendance de TARIMULEMULE, les propres grilles généalogiques qu'il propose sont ardemment contestées par les habitants de WALURIGHI. En outre les deux partis justifient également leurs droits par la présence de monuments personnalisés, ainsi le

Selon WALURIGHI, le nom de nafonda donné par NANGHIRE serait en effet inexact, celui-ci répondrait en réalité au nom de "nafonda Atebalango", c'est-à-dire au nom du propre fils de TARIMULEMULE qui l'aurait lui-même édifié sur ses propres terres. Bien que les gens de NANGHIRE soutiennent que c'est seulement depuis 1970 que leurs adversaires nomment ainsi ce monument, il est difficile à un étranger de démêler entre ces affirmations contradictoires lesquelles sont de bonne foi.

Par contre l'essentiel de l'argumentation de WALURIGHI repose sur la présence du tombeau de TARIMULEMULE au milieu du terrain contesté : preuve s'il en est du bien-fondé des droits que ce dernier y aurait acquis.

En fait, là encore cet argument n'est pas probant ; TARIMULEMULE a pu être enterré sur les terres du village dont il était devenu le chef, cela ne signifie pas que toutes les terres de ce village soient devenues sa propriété personnelle. Le fait de détenir un grade élevé dans la hiérarchie du hungwe impliquait un pouvoir étendu sur les hommes, mais non sur les terres. L'autorité politique acquise par le biais du hungwe ne se pro-

Sur un territoire inexploité depuis près de 60 ans et dont personne ne connaît plus très bien les limites externes et les divisions internes, s'exerce par conséquent une série de droits traditionnels con-

Présenté comme tel et avec un peu de recul, le problème n'est pas très simple, mais il peut devenir plus compréhensible.

Par les relations de parenté qu'ils ont avec l'ancien village disparu, chacun des deux partis tente de faire jouer ses droits en les durcissant.

Le parti de MALURICHI étend à tout un territoire contesté les